

Il est dit dans cette dépêche que l'abolition du droit sur le gypse, que comporte la convention douanière, signifie que cette compagnie devra construire un grand nombre de vapeurs américains en acier, jaugeant chacun 7,500 tonneaux, pour transporter le gypse de la Nouvelle-Ecosse aux établissements industriels du littoral de l'Atlantique.

Ceci indique que d'ici à quelques années il s'accusera une grande activité dans le commerce du gypse de la Nouvelle-Ecosse. Dans l'île du Cap-Breton, le rivage des lacs du Bras-d'Or se compose entièrement de couches de gypse qui ont une valeur énorme aux yeux de quiconque fait servir ce produit aux fins industrielles. Toutefois, à l'exception de la Keystone Plaster Company, qui s'occupe depuis cinq ou six ans de l'exploitation, sur une assez modeste échelle, des couches gypseuses du comté de Cap-Breton-nord, il ne s'est pas expédié une seule livre de gypse aux autres parties du Canada, non plus qu'aux Etats-Unis ni ailleurs. Je sais qu'au cours de ces années dernières une puissante compagnie a chargé certains de ses représentants d'aller examiner les couches de gypse de l'île du Cap-Breton, qu'elle en a acquis la propriété et a pris ses mesures pour exporter le gypse aux Etats-Unis, bien que le droit de douane dût rogner ses bénéfices. Grâce à cette convention douanière, l'exportation du gypse aux Etats-Unis va prendre un essor formidable et la génération actuelle sera, aussi bien que celles qui la suivront, admise à bénéficier de cette partie des richesses naturelles de la Nouvelle-Ecosse.

Un autre article important est celui qui a trait à l'exportation des moutons de la Nouvelle-Ecosse et des Provinces maritimes. Je n'entends pas aborder tous les sujets d'importance vitale qu'embrasse la convention. D'autres orateurs prendront la parole après moi, qui aborderont sans doute la discussion de ces divers sujets.

Je tiens cependant à dire que l'attitude présente de la gauche est en tous points conforme à celle qu'elle a prise chaque fois que le Gouvernement a proposé quelque mesure d'intérêt général, notamment lorsque la Chambre fut, en 1897, saisie du tarif Fielding et de la préférence anglaise. J'ai sous les yeux le discours que prononça en cette circonstance sir Charles Tupper, alors chef de l'opposition, qui s'est toujours déclaré impérialiste à tous crins et que les membres de la gauche ne sauraient suspecter l'attachement à l'empire. Voici en quels termes s'exprimait cet homme d'Etat au moment où l'on discutait le tarif Fielding et le traitement de faveur accordé à l'Angleterre :

Eh bien ! qu'en résulte-t-il ? Que la mise en vigueur du tarif paralyse déjà, l'honorable ministre le sait, les industries nationales.

Ces paroles sonnent une note familière ; en effet, tous les orateurs de la gauche s'accordent à prédire que cette convention

exercera des effets désastreux sur les industries nationales.

Pendant que ces messieurs entrevoyaient d'un œil vengeur la destruction des industries canadiennes, je lisais la plainte douloureuse de ces industries dans la "Gazette" de Montréal, où l'un après l'autre les manufacturiers déclaraient que leurs industries étaient ruinées, qu'ils devaient fermer leurs établissements, et qu'ils voyaient apparaître le retour du déplorable état de choses existant alors, que l'honorable préopinant était chargé de l'orientation de la politique financière du Canada.

Et il ajoutait :

Loin de me sentir disposé à me réjouir de cette constatation en me plaçant à un point de vue de parti, je déplore du fond du cœur la ruine qui va en résulter pour les meilleurs intérêts du Canada et pour ses grandes industries.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) se serait épargné bien des peines et aurait fait gagner beaucoup de temps précieux à la Chambre si, au lieu de prononcer son discours de l'autre jour, il s'était contenté de vous remettre celui de sir Charles Tupper en vous priant de le considérer comme ayant été lu.

Voilà l'accueil que la gauche fait à la proposition du ministre des Finances. Il fallait s'y attendre, car telle fut l'attitude de nos adversaires chaque fois que le Gouvernement propose l'adoption d'un projet quelconque, quelque avantage qu'il en doive découler pour la population du Canada.

L'an dernier, à l'occasion de la discussion sur l'exposé budgétaire, l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) disait :

La question est celle-ci : Que soutirez-vous de chacun des habitants de ce pays ? \$11 et \$12 par tête, aujourd'hui, tandis qu'en 1896 cette taxe représentait à peine \$5.50 par tête. Mais cet argent représente les économies du citoyen, et c'est autant de son capital dont il est privé. Il ne devrait exister au monde de raison pour en agir ainsi, sauf dans le cas de nécessité absolue où se trouve la population d'être gouverné et d'acquitter le coût de l'administration de la chose publique.

Tout ce que l'honorable député de Toronto-nord trouvait à reprocher au ministre des Finances, lors de la critique qu'il fit de l'exposé budgétaire, c'est qu'il soutirait trop d'argent aux contribuables du Canada, et l'écho de ce reproche s'est répercuté dans les rangs de la gauche jusqu'à ce qu'il vint enfin expirer sur les lèvres de l'honorable représentant de Durham (M. Thornton). Le ministre des Finances propose aujourd'hui de réduire de \$2,500,000 le montant qu'il prélève sur les contribuables. Le député de Toronto-nord l'approuve-t-il ? Se trouve-t-il un seul membre de la gauche pour l'approuver ? S'il était excessif l'année dernière de soutirer \$100,000,000 aux contribuables, et si nos adversaires étaient vraiment de bonne foi, ils devraient se ré-